

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 mars 2020

Le 9 mars deux-mille-vingt à 20 h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Laurent SOLER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mrs SOLER Laurent, Maire, ADER Mathias, BOUCHER Stéphane, HOUSSEIER Cédric, CORDIER Sylvain, DECHAMPS Michel, DURAND Yves-Michel, MERAY Daniel et Mmes BEAURAIN Nathalie, LAMME Sophie et RENARD Bénédicte.

Excusés : M.TREGUIER Gaëtan et Mme LEREBOURG Emilie

Absents : M TURPIN Nicolas et Mme LABARRE Katia.

M. DURAND Yves-Michel a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil du 3 février 2020
- Approbation du Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal
- Compte administratif 2019
- Information sur réception d'un dossier d'information « Orange » concernant une nouvelle antenne réseau téléphone prévue dans la commune
- Informations des commissions
- Questions diverses

Validation du compte rendu du Conseil du 16 décembre 2019

Le compte rendu du Conseil du 3 février 2020 est validé à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion du receveur municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2019

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	268 821,54
	Réalisé :	98 015,43
	Reste à réaliser :	161 958,34
Recettes	Prévu :	268 821,54
	Réalisé :	100 796,72
	Reste à réaliser :	81 639,74

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	521 683,00
	Réalisé :	357 627,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	521 683,00
	Réalisé :	538 767,97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 781,29
Fonctionnement :	181 140,91
Résultat global :	183 922,20

Note de synthèse compte administratif 2019

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

~ = 4 000

LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L 2323-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bois d'Ennebourg ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le receveur municipal.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 9 Mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La Commune de Bois d'Ennebourg est membre de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. L'école de Bois d'Ennebourg fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Bois Tison et la gestion des écoles (entretien et travaux), les services de restauration scolaire et de garderies, le transport scolaire sont gérés de ce fait par le Sivom du Bois Tison.

BUDGET

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

➤ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

• Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires du personnel communal (personnel administratif pour 33 heures /semaines et personnel technique pour un temps complet), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées au C.C.A.S et aux associations et les intérêts des emprunts contractés.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 357 627.06 euros.

LIBELLE	Crédits ouverts (BP + DM)	CA 2019
Charges à caractère général	99 295.20	46 661.17
Charges de personnel	78 120.00	70 311.43
Atténuations de produits - FNGR	35 004.00	35 004.00
Autres charges de gestion courante*	185 794.00	184 400.45
Charges financières dont intérêts emprunts	4 100.00	4 038.01
Charges exceptionnelles	0.00	0.00
Dépenses imprévues	10 000	0.00
Virement à la section d'investissement	92 157.80	0.00
Opérations d'ordre	17 212.00	17 212.00
Total des dépenses	521 683.00	357 627.06

* Dont 133 190.00 euros de participation communale au Sivom du Bois Tison.

- Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement représentent 395 793.04 euros.

LIBELLE	Crédits ouverts (BP + DM)	CA 2019
Atténuation de charges		109.56
Produits des services	5 200.00	6 309.30
Impôts et taxes	211 676.00	220 625.00
Dotations, subventions et participation	154 493.00	161 261.01
Autres produits de gestion courante	6 000.00	4 118.08
Produits financiers	0.00	0.00
Produits exceptionnels	1 340.00	3 370.09
Total des recettes	378 709.00	395 793.04
+ Excédent de fonctionnement reporté	142 974.00	142 974.93

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

➤ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

- Dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019 sont :

- ✓ Réseaux de voirie
- ✓ Matériel outil d'incendie et de défense civile

Les dépenses d'investissement représentent 98 015.43 euros.

LIBELLE	Crédits ouverts (BP + DM)	CA 2019
Emprunts et dettes assimilés	70 600.00	70 586.07
Subventions d'équipement versées	128 310.50	0.00
Immobilisations corporelles	47 905.04	14 511.36
Immobilisations en cours	912.00	912.00
Dépenses imprévues	9 088.00	0.00
Opérations patrimoniales	12 006.00	12 006.00
Total des dépenses	268 821.54	98 015.43

- Recettes :

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les recettes d'investissement représentent 98 674.69 euros.

LIBELLE	Crédits ouverts (BP + DM)	CA 2019
Subventions d'investissements reçues	37 951.00	
Emprunt	81 639.74	
FCTVA	20 337.00	
Taxe d'aménagement	5 396.00	
Virement de la section de fonctionnement	92 157.80	
Opérations d'ordre	17 212.00	
Opérations patrimoniales	12 006.00	
Total des recettes	266 699.54	
Excédent d'investissement reporté	2 122.00	

VUE GLOBALE

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement 2019	:	395 793.04 euros
Dépenses de fonctionnement 2019	:	357 627.06 euros
Excédent de fonctionnement 2019	:	38 165.98 euros
Excédent de fonctionnement reporté	:	142 974.93 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	:	181 140.91 euros

Investissement :

Recettes d'investissement 2019	:	98 674.69 euros
Dépenses d'investissement 2019	:	98 015.43 euros
Excédent de fonctionnement 2019	:	659.26 euros
Excédent de fonctionnement reporté	:	2 122.03 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	:	2 781.29 euros

Restes à réaliser :

Recettes - Emprunt	:	81 639.74 euros
Dépenses – Enfouissement des réseaux	;	161 958.34 euros
Déficit des restes à réaliser	:	80 318.60 euros

AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant :

Un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2019	:	181 140.91 euros
Un excédent d'investissement cumulé au 31.12.2019	:	2 781.29 euros
Un déficit des restes à réaliser	:	80 318.60 euros
Soit un besoin de financement de	;	77 537.31 euros

Le résultat sera affecté comme suit :

Report en excédent de fonctionnement (002)	:	103 603. 60 euros
Affectation complémentaire en réserve (1068)	:	77 537.31 euros
Report en excédent d'investissement reporté (001)	;	2 781.29 euros

ETAT DE LA DETTE

Commune de BOIS D'ENNEBOURG Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant	
2017	83 382,76	3 472,26	2 659,69	0,00	(+)	0,00	6 131,95	294 226,50
2018	294 226,50	19 242,92	4 300,16	0,00	(+)	0,00	23 543,08	274 983,58
2019	274 983,58	70 586,07	4 038,01	0,00	(+)	0,00	74 624,08	204 397,51
2020	204 397,51	19 772,41	3 464,18	0,00	(+)	0,00	23 236,59	266 264,84
2021	266 264,84	31 534,13	3 599,71	0,00	(-)	0,00	35 133,84	234 730,71
2022	234 730,71	31 869,74	3 264,10	0,00	(-)	0,00	35 133,84	202 860,97
2023	202 860,97	32 211,22	2 922,61	0,00	(+)	0,00	35 133,83	170 649,75
2024	170 649,75	32 558,77	2 575,06	0,00	(+)	0,00	35 133,83	138 090,98
2025	138 090,98	32 912,54	2 221,29	0,00	(+)	0,00	35 133,83	105 178,44
2026	105 178,44	33 272,71	1 861,13	0,00	(-)	0,00	35 133,84	71 905,73
2027	71 905,73	33 639,49	1 494,39	0,00	(-)	0,00	35 133,88	38 266,24
2028	38 266,24	4 951,88	1 180,07	0,00	(+)	0,00	6 131,95	33 314,36
2029	33 314,36	5 114,29	1 017,66	0,00	(+)	0,00	6 131,95	28 200,07
2030	28 200,07	5 282,02	849,93	0,00	(+)	0,00	6 131,95	22 918,05
2031	22 918,05	5 455,25	676,71	0,00	(+)	0,00	6 131,96	17 462,80
2032	17 462,80	5 634,15	497,80	0,00	(+)	0,00	6 131,95	11 828,65
2033	11 828,65	5 818,93	313,03	0,00	(+)	0,00	6 131,96	6 009,72
2034	6 009,72	6 009,72	122,20	0,00	(+)	0,00	6 131,92	0,00
Sous-total		379 338,50	37 057,73	0,00			416 396,23	
Total		379 338,50	37 057,73	0,00			416 396,23	

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération intercommunale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Information sur réception d'un dossier d'information « Orange » concernant une nouvelle antenne réseau téléphone prévue dans la commune

Monsieur le Maire, Laurent Soler précise avoir reçu une présentation d'un projet d'installation sur un terrain privé, dans la commune de Bois d'Ennebourg concernant une antenne « Orange ».

Cette présentation donnera lieu très prochainement à une déclaration préalable de travaux.

Après avis auprès du Conseil Municipal, ce dernier donne un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :

- Cela dénaturerait le paysage.
- Et cela pose un problème de santé => le projet de cette antenne serait installé à côté d'une habitation ou réside une personne dite électro-sensible et peut-être d'autres personnes non déclarées sont dans le même cas.
- Cet endroit ne fait pas partie d'une zone constructible au niveau du PLU de la commune
- Les membres du conseil municipal s'étonnent de ce choix sachant qu'il y a déjà une antenne sur une commune voisine d'un autre fournisseur qui couvre parfaitement la commune. Ne serait-il pas plus judicieux de grouper les deux antennes au même endroit.

Monsieur le Maire et l'équipe municipale préconisent de rédiger un courrier à l'attention de « ORANGE » émettant un avis défavorable au projet et leur demander de réfléchir à un endroit plus propice.

Les conseillers municipaux préconisent également de demander l'avis aux Bois-d'Ennebourgeois et de les sensibiliser à cette demande.

Information des commissions

Commission travaux

Lors du vote du budget pour l'année 2020, les conseillers municipaux pensent qu'il serait judicieux voire indispensable de :

- Réhabiliter la mare de Coqueréaumont comme réserve à incendie en créant une allée pour y accéder.
- Réhabiliter le chemin Impasse des Prairies
- Améliorer le rond point rues du Manoir Boissel

- Questions diverses

Aucune question n'a été posée, mais avant de lever la séance Monsieur Mathias ADER, Maire Adjoint depuis 2018 et Maire de la commune pendant 10 ans (2008 à 2018), a précisé qu'il terminait son mandat et souhaitait remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe municipale pour la confiance accordée.

Monsieur Laurent SOLER, le Maire et les conseillers l'ont également remercié pour son implication et son engagement dans la commune durant toutes ces années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

Mathias ADER

Sylvain CORDIER

Michel DECHAMPS

Nathalie BEAURAIN

Stéphane BOUCHER

Yves-Michel DURAND

Cédric HOUSSIER

Sophie LAMME

Daniel MERAY

Bénédicte RENARD

Laurent SOLER